

Préavis N° 17 - 2009
au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2009, 2ème série**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thoney, syndic

Pully, le 23 septembre 2009

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régulation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal _____	3
4.	Crédits supplémentaires demandés en 2 ^{ème} série _____	4
4.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
4.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire _____	5
4.3.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité _____	8
5.	Incidences sur le budget 2009 _____	10
6.	Conclusions _____	10

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant demandé CHF 2'864'700.00.

2. Principes de régulation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
 - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2009 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis n° 6-2009, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant de CHF 166'300.00

4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2009, 2^{ème} série.

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

130 - Service du personnel

Compte : 3093	Frais sanitaires du personnel
Budget : CHF 35'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'500.00

Demande de crédit en prévision de la pandémie. Cela concerne des achats de masques ainsi que de désinfectants pour le personnel de nettoyage.

190 - Service informatique

Compte : 3111.00	Achat de mobilier, machines de bureau
Budget : CHF 149'800.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 126'000.00

Compte : 3151.00	Entretien du mobilier et machines de bureau
Budget : CHF 58'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 46'000.00

Compte : 3185.00	Honoraires et frais d'étude
Budget : CHF 77'600.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 51'000.00

Suite aux graves problèmes que notre infrastructure informatique a connus au cours du mois de juin et une fois que la situation a été assainie, la Municipalité a décidé de prendre des mesures correctives urgentes afin d'empêcher qu'une crise identique se répète avec un risque très élevé de pertes de données et de très longues interruptions de services. Ceci a pour conséquence, le remplacement et l'adaptation d'une partie des équipements existants, la souscription à un contrat de maintenance ainsi que des prestations de notre fournisseur informatique.

Afin de financer la totalité des charges liées à ce projet (CHF 272'300.00), un prélèvement sera effectué sur le fonds de renouvellement informatique (9281.190.00) par le compte 190.4801. Ainsi, ces charges supplémentaires n'auront aucun effet sur le résultat de l'exercice 2009.

350 - Bâtiments locatifs

Compte : 3141 Entretien de divers locaux
Budget : CHF 423'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 78'000.00

Réfection totale de 4 appartements suite au départ des locataires au Chemin du Liaudoz 30 et 32, au Chemin de la Plage 3 ainsi qu'au Chemin des Plateires 25.

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien de divers locaux
Budget : CHF 559'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 16'000.00

Remplacement de la chaudière à l'Av. C.-F. Ramuz 73-73A.

441 - Parcs, promenades et cimetières

Compte : 3154 Entretien machines, matériel d'exploitation
Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 7'000.00

Réparation de la chargeuse compacte « Bobcat » suite à une grosse panne.

512 - Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
Budget : CHF 313'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 22'300.00

- Collège Principal : Remplacement d'une conduite d'eau
- Collège Loth : Remplacement partiel du collecteur de l'installation de chauffage
- Collège de Chantemerle - Remplacement rampes d'éclairage suite à un incident et remplacement provisoire de la conduite d'alimentation d'eau

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se montent à la somme de CHF 355'800.00.

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire

200 - Finances - Comptabilité générale - Caisse

Compte : 3031 Allocations familiales
Budget : CHF 3'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

Attribution des allocations familiales à une collaboratrice avec effet rétroactif (décision de la caisse d'allocations familiales de Clarens).

220 - Service financier

Compte : 3520 Participation au fonds de péréquation horizontale
Budget : CHF 14'173'411.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 2'155'600.00

Décompte final de l'année 2008 relatif à la péréquation. Globalement, ce décompte nous est favorable de l'ordre de CHF 1'853'500.00. Au niveau de la péréquation directe horizontale (compte 220.3520), nous devons compter avec une participation complémentaire de CHF 2'155'600.00, ce qui fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Néanmoins, cette dépense supplémentaire est largement compensée par un revenu sur la péréquation directe horizontale 2008 (compte 220.4527) plus élevée que prévu de l'ordre de CHF 1'067'800.00 et un décompte final de l'année 2008 qui nous est favorable par rapport à la facture sociale (comptes 531.3512 et 720.3515) de l'ordre de CHF 2'941'300.00.

Le remboursement en notre faveur de la somme de CHF 2'941'300.00 relatif à notre participation au financement de la facture sociale provient pour l'essentiel du fait que la facture sociale à financer par l'ensemble des communes vaudoises est d'environ CHF 13.9 mios inférieure à ce qui a été prévu dans le cadre du calcul des acomptes de l'année 2008.

310 - Terrains

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'600.00

Suite au renouvellement de contrat, honoraires pour l'antenne de téléphonie de Swisscom sise à Pré-Pariset. Payable à l'entrée en vigueur effective du contrat de bail.

320 - Forêts

Compte : 3199 Frais divers
Budget : CHF 1'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'300.00

Remboursement d'une subvention versée à tort par le triage forestier.

451 - Ordures ménagères et déchets

Compte : 3526.09 Prestations GEDREL et autres taxes
Budget : CHF 112'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 5'500.00

Augmentation des taxes « GEDREL » pour la participation aux frais de transport des déchets par rail à « TRIDEL ».

Attribution des allocations familiales à un nouveau collaborateur et naissance.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire, se montent à la somme de CHF 2'238'900.00. Il est à noter que le décompte final de la péréquation 2008 aura comme conséquences, une augmentation des revenus de CHF 1'067'800.00 et une diminution des charges de l'ordre de CHF 2'941'300.00.

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

431 - Voirie

Compte : 3135.00	Achats produits de déneigement
Budget : CHF 30'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Compte : 3188.02	Frais de déneigement
Budget : CHF 120'700.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

L'hiver 2008-2009 a été particulièrement rigoureux.

811 - Eau

Compte : 3121	Achat et consommation d'eau
Budget : CHF 1'487'800.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 200'000.00

Paiement d'une facture de rattrapage de fourniture d'eau potable à Eauservice Lausanne, faisant suite à une erreur de facturation. Cette erreur, mise à jour par les Services industriels de la Ville de Pully en avril 2009, est due à une mauvaise comptabilisation par Eauservice des volumes d'eau introduits sur le réseau pullliéran, au niveau de la chambre de comptage du Liaudoz. L'erreur concerne la période de fourniture s'étendant du 12 septembre 2007 au 31 décembre 2008. Le volume non comptabilisé par Eauservice au cours de cette période s'élève à 206'746 m³.

812 - Réseau d'eau

Compte : 3144	Entretien des canalisations d'eau
Budget : CHF 408'100.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 50'000.00

Une double rupture de conduite d'eau survenue le 2 août 2009 au ch. du Ruisselet a causé des dégâts très importants aux infrastructures souterraines et au revêtement de la route, sur toute la longueur du chemin. Les travaux d'urgences réalisés pour arrêter la fuite, approvisionner les bâtiments coupés, nettoyer les gravats transportés par l'écoulement et assurer le maintien et la sécurité du trafic sur le ch. du Ruisselet se sont élevés à environ

CHF 50'000.00. Cette dépense exceptionnelle compromet la possibilité de réhabiliter partiellement, comme prévu au budget sur ce compte, les installations vieillissantes et coûteuses à l'entretien situées à la chambre de pompage du Chemin du Caudoz. Celles-ci sont essentielles à l'alimentation du réseau Nord de Pully. A noter que les dépenses sur le compte 812.3144 sont extrêmement difficiles à maîtriser. Selon les événements qui pourraient survenir, il n'est pas exclu que ce crédit supplémentaire de CHF 50'000.00 n'ait pas à être entamé, ou, au contraire, qu'il soit insuffisant pour acheter les deux pompes en question.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 270'000.00.

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatives à la 2^{ème} série de l'année 2009 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	355'800.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale ou réglementaire	2'238'900.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	270'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	2'864'700.00
Augmentation des revenus liée au retour sur la péréquation directe horizontale (décompte final de l'année 2008)	-1'067'800.00
Prélèvement sur le fonds de renouvellement informatique	-272'300.00
Diminution de charges	-2'941'300.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	-1'416'700.00

5. Incidences sur le budget 2009

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2009 voté par le Conseil communal	122'595'885.00	123'084'131.00	488'246.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2009, approuvés par le Conseil communal	206'700.00	40'400.00	-166'300.00
Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2009	-76'600.00	1'340'100.00	1'416'700.00
Totaux	122'725'985.00	124'464'631.00	1'738'646.00

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N°17-2009 du 23 septembre 2009 ,
vu le rapport de la Commission des finances,

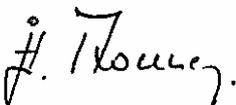
décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2009, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 2'864'700.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Jean-François Thonney



La secrétaire


Corinne Martin